



CONFÉRENCE DES PRÉFETS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Demandes régionales

Dans le cadre des élections provinciales québécoises 2018

Août 2018

Abitibi

Abitibi-Ouest

Rouyn-Noranda

Témiscamingue

Vallée-de-l'Or

542, chemin Jolicoeur et Ste-Croix, C.P. 2168, Malartic (QC) J0Y 1Z0

Téléphone : 819-710-2728 poste # 202



Table des matières

Présentation	3
Mise en contexte	3
Pénurie de main-d'œuvre	4
Accès à internet haute vitesse et desserte cellulaire	4
Gouvernements de proximité	5
Transport collectif interurbain	6
Santé	7
Compensations pour l'atteinte aux milieux humides	8
Emplois gouvernementaux en Abitibi-Témiscamingue	9
Fonds d'appui au rayonnement des régions	10
Éducation	11
Redevances sur les ressources naturelles	12
Baux d'abri sommaire	13



PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) est un organisme qui regroupe les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda. L'objet principal de la Conférence des préfets est d'assurer une concertation entre les cinq MRC/Ville du territoire sur différents dossiers d'intérêt commun.

MISE EN CONTEXTE

La campagne électorale provinciale québécoise est une occasion unique de proposer et de faire valoir différents enjeux régionaux afin d'alimenter la réflexion et les positions des candidats à la députation. À cet effet, la CPAT a ciblé 11 enjeux régionaux méritant une attention particulière. De nombreux enjeux méritent également d'être soulevés et détaillés, cependant, la CPAT a décidé de mettre l'accent particulier sur certains d'entre eux. Les élus locaux et les MRC de la région incarnent un lien privilégié de proximité avec les citoyennes et citoyens. En ce sens, les élus locaux sont bien au fait des préoccupations citoyens et disposent d'une lecture des enjeux et d'un pouls du terrain représentatif et concret.



PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

MISE EN CONTEXTE

La pénurie de main-d'œuvre frappe durement la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cet enjeu limite le développement actuel et futur de l'Abitibi-Témiscamingue et ne laisse aucun secteur économique exempt d'impacts. Le milieu de vie, la municipalité et les ressources présentes localement jouent un rôle crucial dans la rétention et l'attraction. De ce point de vue, il est structurant d'impliquer les forces locales afin de contribuer à la démographie régionale ainsi qu'à sa force de travail. Actuellement, les stratégies gouvernementales n'impliquent pas ou que très peu les acteurs municipaux qui pourtant sont des intervenants de premières lignes. De plus, le développement local relève directement de leurs responsabilités. À cet égard, la CPAT appuie la proposition de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une politique de régionalisation de l'immigration, qui prévoit l'implication active des MRC, ainsi que du financement favorisant l'intégration des nouveaux arrivants et l'accès à des programmes de francisation en région.

DEMANDES RÉGIONALES

- Disponibilisation de fonds du gouvernement du Québec afin de soutenir différentes stratégies locales et régionales d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.
- Adopter une politique de régionalisation de l'immigration, qui prévoit l'implication active des MRC, ainsi que du financement favorisant l'intégration des nouveaux arrivants et l'accès à des programmes de francisation en région.

ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE ET DESSERTE CELLULAIRE

MISE EN CONTEXTE

Des avancées significatives seront faites au cours des prochaines années afin d'améliorer la desserte cellulaire dans la région. Cependant, l'accès à internet haute vitesse s'avère également une priorité en termes de développement économique et social. Cet outil est indispensable au développement de toutes les communautés et la CPAT appuie la demande de la FQM de doter le Québec d'un plan de développement et de branchement à la fibre optique qui fera en sorte de fournir l'accès à Internet haute vitesse.



Les programmes gouvernementaux doivent s'articuler de façon à répondre concrètement aux besoins de la population de l'Abitibi-Témiscamingue. Cet enjeu primordial s'avère depuis de nombreuses années au cœur des discussions et un chantier d'envergure devrait être au cœur des priorités de tous les gouvernements. En 2018, effectuer des représentations pour un service devenu aussi important et essentiel au développement de toute communauté devrait faire l'objet d'engagements des candidats à la députation dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

DEMANDES RÉGIONALES

- Que le gouvernement établisse une véritable stratégie de branchement à internet haute vitesse
- Que le gouvernement poursuive ses efforts visant une desserte cellulaire de l'ensemble des collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue.

GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

MISE EN CONTEXTE

L'adoption de la loi 122 visant la reconnaissance des municipalités et des MRC comme étant de véritables gouvernements de proximité par le gouvernement du Québec fût un pas important. Cependant, outre cette reconnaissance, les lois et règlements doivent incarner ce principe et les délégations de pouvoirs s'accompagner de moyens financiers à la hauteur des tâches et des attentes. En ce sens, la CPAT appuie la demande de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui réclame le paiement complet des taxes foncières des immeubles gouvernementaux qui représente un manque à gagner de 2,5 M\$ de dollars pour les municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, la CPAT appuie la demande de l'UMQ qui réclame le plein remboursement de la taxe de vente du Québec payée par les municipalités.

Afin d'incarner véritablement l'esprit de la Loi, la CPAT appuie également la FQM dans ses demandes aux partis politiques de reconnaître les tables des préfets, ou l'instance régionale déterminée par chacune des régions, comme étant les interlocutrices des ministères et organismes gouvernementaux appelés à intervenir dans chaque région. La CPAT appuie également l'adoption d'une loi-cadre visant à reconnaître formellement la



responsabilité des MRC en matière de développement local et régional et assurer la cohérence des interventions par les différents ministères lors de l'élaboration de politiques et de programmes.

DEMANDES RÉGIONALES

- Que le gouvernement accompagne la reconnaissance des municipalités et MRC comme des gouvernements de proximité des moyens et de la latitude réglementaire nécessaire afin d'incarner véritablement l'esprit de la Loi.
- Le paiement complet des taxes foncières des immeubles gouvernementaux
- Reconnaître la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue comme étant l'interlocutrice des ministères et organismes gouvernementaux appelés à intervenir en Abitibi-Témiscamingue.
- Adopter une loi-cadre visant à reconnaître formellement la responsabilité des MRC en matière de développement local et régional et assurer la cohérence des interventions par les différents ministères lors de l'élaboration de politiques et de programmes.

TRANSPORT COLLECTIF INTERURBAIN

MISE EN CONTEXTE

En Abitibi-Témiscamingue, une entreprise privée assure l'essentiel des liaisons quotidiennes entre les différentes municipalités de la région et celle-ci prévoit l'abandon de service sur plusieurs lignes dû à d'importantes difficultés financières. L'entreprise maintient temporairement le service sur certaines lignes avec l'aide d'urgence des MRC et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans l'attente d'une solution à long terme.

Le transport collectif entre les diverses municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue revêt une importance particulière notamment due à la dispersion des services de santé et d'éducation nécessitant de nombreux transports, particulièrement pour les aînées et les jeunes. La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue considère que le gouvernement du Québec doit entreprendre une importante démarche



de consultation visant la mise en place d'actions concrètes favorisant le maintien et le développement du transport collectif régional interurbain.

DEMANDES RÉGIONALES

- Mise sur pied d'une consultation à l'image du sommet sur le transport aérien régional pour le transport collectif régional interurbain par autobus.
- Assurer une plus grande équité entre les régions du Québec au niveau des budgets octroyés au transport collectif.
- Que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports assume l'entière responsabilité relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectuées par les entreprises locales comme l'autobus.
- Travailler à des solutions permettant la réduction des coûts des titres de transport interurbain régional.
- En cohérence avec sa Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le gouvernement devrait amorcer une analyse afin de permettre une plus grande flexibilité dans l'industrie du transport collectif par autobus.
- Dans une perspective globale de mobilité durable sur tout le territoire québécois que le Ministère considère une révision ou une modulation des tarifs de location de la Gare d'autocars de Montréal.

SANTÉ

MISE EN CONTEXTE

L'immensité du territoire et la dispersion des collectivités dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue impliquent une gestion et une compréhension des dynamiques qui lui sont propres. Les politiques publiques en santé doivent incarner cette réalité, mais également s'y adapter afin d'offrir un système de santé performant à l'ensemble des citoyennes et citoyens de la région. La présence en milieu rural de CLSC et des services de qualité accessible sur tout le territoire sont essentiels à la qualité de vie. Pour la CPAT, outre de consulter les principaux intervenants dans le secteur de la santé, permettre une plus grande flexibilité et une intendance de proximité dans les divers établissements serait des changements importants afin d'améliorer le système actuel. De plus, l'autonomie



décisionnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue devrait faire l'objet d'une réflexion importante de la part du gouvernement notamment afin de répondre rapidement et avec cohérence aux spécificités propres à la région et à la clientèle. De plus, la desserte ambulancière comporte de nombreuses lacunes dans la région et plusieurs secteurs fonctionnent toujours avec des horaires de faction avec les désavantages que cela implique et largement démontrés par de nombreux intervenants.

DEMANDES RÉGIONALES

- Permettre une plus grande flexibilité et favoriser l'intendance de proximité dans les établissements hospitaliers de la région.
- Accroître l'autonomie décisionnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue afin de répondre aux spécificités régionales.
- Assurer une desserte ambulancière efficace dans la région en passant des horaires de faction à des horaires à l'heure dans les secteurs de Senneterre, Ville-Marie, Malartic et Amos.

COMPENSATIONS POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES

MISE EN CONTEXTE

La CPAT appuie la volonté du gouvernement de protéger les milieux humides et hydriques qui présente une valeur écologique certaine. Toutefois, la réalité régionale mérite une analyse conséquente et diligente du gouvernement du Québec. Le règlement encadrant les compensations financières pour la perte de milieux humides et hydriques répond concrètement, mais partiellement, à certaines des préoccupations exprimées par les gouvernements de proximités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce règlement incarne malheureusement l'absence d'une véritable prise en compte des spécificités régionales. La présence de milieux humides en Abitibi-Témiscamingue n'a aucune commune mesure avec les autres régions du Québec et de ce fait, la réglementation se doit d'incarner cette spécificité. L'Abitibi-Témiscamingue se distingue des autres régions administratives du Québec avec une présence de milieux humides représentant 24,1 % du territoire selon une étude de 2013 du ministère du Développement durable, de



l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest se distinguent avec des taux respectivement de 44,1% et de 32,8%. Cette représentation des milieux humides contraste avec plusieurs régions populeuses du sud de la province, notamment la Montérégie, avec un taux de 4,9 %, l'Estrie avec un taux de 7%, Laval avec un taux de 4,3% ou encore les Laurentides avec un taux de 7,2 %.

DEMANDES RÉGIONALES

- Exclusion du périmètre urbain de l'application réglementaire en Abitibi-Témiscamingue
- Les espaces et équipements destinés à demeurer publics, tels les parcs, les routes, les voies de circulation ou encore les bassins de traitement des eaux usées et stations de pompage devraient être soustraits à l'obligation de compenser l'atteinte à un milieu humide.
- S'assurer de la conformité de la codification provenant du rôle d'évaluation
- Créer un nouveau facteur de modulation permettant de considérer le pourcentage de la superficie d'une MRC en milieux humides
- Établir un facteur de modulation « R » par territoire de MRC
- Que les compensations recueillies sur un territoire de MRC soient affectées à un Fonds « vert » destiné à cette même MRC pour différentes initiatives environnementales et selon ses priorités.
- Préciser et délimiter la façon de calculer le facteur de superficie « S ».
- Prendre en considération l'impact de la compensation pour les producteurs agricoles et plus particulièrement en ce qui a trait aux travaux de drainage.

EMPLOIS GOUVERNEMENTAUX EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MISE EN CONTEXTE

Les régions dites « ressources » comme l'Abitibi-Témiscamingue ne bénéficient généralement pas d'une économie diversifiée à l'image des grands centres plus résilients aux crises et aux perturbations économiques. Parmi les facteurs permettant une plus grande diversité et permettant d'améliorer cette résilience se trouve le secteur « économique » public. Or, depuis de nombreuses années, outre la centralisation décisionnelle et la centralisation de certaines directions régionales, la proportion des



emplois liés au secteur public est en déclin. En effet, la proportion des emplois du secteur public dans les emplois totaux dans les régions ressources a connu une baisse marquée, étant passée de près de 28 % en 1993 à 22 % en 2013¹. La CPAT juge que ce constat confirme une tendance lourde qui malheureusement s'inscrit en porte à faux avec une véritable volonté d'assurer une occupation dynamique du territoire et les efforts déployés en termes de développement économique régional. Le gouvernement étant le plus grand employeur à l'échelle provinciale, la CPAT juge que celui-ci devrait décentraliser ses services de manière à contribuer au développement économique de toutes les régions du Québec, incluant les régions ressources comme l'Abitibi-Témiscamingue. En ce sens, la CPAT appuie la demande de l'UMQ qui réclame la consolidation et l'augmentation des emplois gouvernementaux en région. D'ailleurs, les demandes de la FQM à l'effet qu'il faut une présence significative de l'État et une offre de services gouvernementaux qui répond aux besoins des collectivités ainsi que l'adoption d'une politique de déconcentration des activités de l'État s'inscrivent également en cohérence avec la volonté de la CPAT.

DEMANDES RÉGIONALES

- Assurer la présence, le maintien et une autonomie décisionnelle relative des directions régionales des différents ministères du gouvernement du Québec.
- Consolidation et augmentation des emplois gouvernementaux en région

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

MISE EN CONTEXTE

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) établi à l'origine comme un Fonds à l'image de ce qui a été consenti par le gouvernement pour les villes de Montréal et Québec s'avère en définitive un programme gouvernemental avec des critères précis et potentiellement contraignants. La CPAT considère que les gouvernements de proximité sont en mesure, en concertation, d'administrer un Fonds régional de développement.

¹ Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 2015, Rapport de recherche, Le secteur public et l'économie régionale au Québec, François Desrochers, chercheur-associé Bertrand Schepper, chercheur avec la collaboration de Eve-Lyne Couturier, chercheure (en ligne), https://cdn.irisrecherche.qc.ca/uploads/publication/file/Fonctionnaires_en_r_gion_WEB.pdf



D'ailleurs, à cet égard, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, en matière de développement local et régional, une MRC peut prendre toute mesure pour favoriser le développement local et régional sur son territoire.

Par exemple, elle peut soutenir l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale. Elle peut également élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat. Celles-ci sont également habileté à conclure des ententes avec les ministères et organismes du gouvernement visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. En conséquence, la CPAT considère que ce Fonds devrait être administré par les gouvernements de proximité.

DEMANDE RÉGIONALE

- Que le Fonds d'appui au rayonnement des régions devienne un véritable Fonds

ÉDUCATION

MISE EN CONTEXTE

La présence d'institutions d'enseignements représente un facteur d'enrichissement collectif aux facettes nombreuses que ce soit au niveau de la rétention des jeunes, de la diffusion du savoir, de l'impact économique et de l'attractivité du territoire. Comme le mentionne une étude portant sur l'impact économique régional d'un pôle universitaire, « l'université est une structure consommatrice directe de biens et services, pouvant induire un impact significatif sur l'économie locale. Son impact direct concerne également la localisation d'un certain nombre de salariés et d'étudiants, eux-mêmes acteurs économiques à part entière. Enfin, par sa vocation d'enseignement et de recherche, l'Université agit comme un moteur du développement local, puisqu'elle pourvoit à l'amélioration du « capital humain » et agit ainsi comme une force attractive pour toute une catégorie d'entreprises à la recherche de compétences universitaires. »² La présence

² GAGNOL L., HERAUD J.A., 2001, « Impact économique régional d'un pôle universitaire : application au cas strasbourgeois », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4, pp. 581-604.



de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, auquel s'applique la même logique explicitée précédemment, représente des moteurs de développement pour la région. Dans une perspective de développement régional et d'occupation du territoire, le financement et les opportunités de formations devraient être au cœur des préoccupations du gouvernement. Ce levier régional indispensable permet le rayonnement de la région à l'extérieur de ses frontières et le développement d'une culture du savoir qui bénéficient à toute la population. Cependant, l'enseignement primaire et secondaire représente l'assise à partir de laquelle, dès le départ, se crée le goût de l'école et une véritable culture de l'apprentissage. En ce sens, la CPAT considère que des investissements dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les infrastructures sportives qui s'y rattachent s'avèrent tout aussi essentiels à la réussite éducative de l'ensemble des étudiants de l'Abitibi-Témiscamingue.

DEMANDES RÉGIONALES

- Investir dans les infrastructures scolaires primaires, secondaires et sportives de la région
- Investir dans les institutions d'enseignements collégiales et universitaires de la région
- Accompagner et permettre le développement de formations dans les institutions d'enseignement de l'Abitibi-Témiscamingue

REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

MISE EN CONTEXTE

Les régions dites « ressources » génèrent des recettes imposantes pour l'État québécois et celles-ci vivent certes avec les impacts positifs, mais également avec les impacts négatifs de l'exploitation des ressources naturelles. Afin d'illustrer le propos, selon une étude du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal, « la contribution des régions ressources à la croissance de la productivité du travail au Québec se situe bien au-delà de leur poids dans l'économie. Entre 2002 et 2012, les régions de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont généré près du quart de la croissance observée au Québec, une contribution pratiquement 2 fois plus



grande que leur poids dans le PIB de la province »³. L'Abitibi-Témiscamingue représente un moteur important au service de la croissance économique québécoise actuelle, cependant, les MRC et les municipalités concernées par l'exploitation des ressources naturelles disposent, à peu de chose près, de la même redistribution que l'ensemble des municipalités québécoises. Une meilleure redistribution des redevances sur les ressources naturelles aux régions et aux municipalités qui accueillent les projets permettrait aux communautés qui les composent de diversifier et d'assurer leur vitalité économique.

DEMANDE RÉGIONALE

- Assurer une redistribution plus équitable des redevances sur les ressources naturelles.

BAUX D'ABRI SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE

La région compte approximativement 64% de tous les baux d'abri sommaire au Québec. En assumant la gestion des baux d'abri sommaire, les MRC délégataires se positionnent comme des interlocutrices privilégiées dans ce dossier. En effet, disposant de compétences en termes d'aménagement du territoire, de développement local, régional et profitant d'une expérience concrète sur le terrain, les MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue estiment que le législateur doit entamer une modernisation des règles entourant la gestion des baux d'abri sommaire.

DEMANDE RÉGIONALE

- Que le gouvernement entreprenne une révision des règlements entourant la gestion des baux d'abri sommaire.

³ Deslauriers, Jonathan, Robert Gagné et Jonathan Paré, Croissance de la productivité au Québec : une perspective régionale, Centre sur la productivité, HEC Montréal, septembre 2014.